



Extrait du La CNL 38 - La Confédération Nationale du Logement de l'Isère

<http://lacnl38.com/spip.php?article172>

Energie : + 2,4 % sur les consommateurs, casse-tête pour le gouvernement

- QUI SOMMES-NOUS ? - Exemples d'actions de la CNL 38 dans le cadre de dossiers individuels -

Date de mise en ligne : mardi 11 décembre 2012

La CNL 38 - La Confédération Nationale du Logement de l'Isère

Hausse de 2,4 % du prix du gaz d'un côté, nouvelle formule de calcul des tarifs du gaz et augmentation du nombre de bénéficiaires aux tarifs sociaux du gaz et de l'électricité de l'autre : la CNL appelle le gouvernement à adopter une position claire et en faveur du pouvoir d'achat des consommateurs.

Le 10 décembre, Delphine Batho, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a annoncé une hausse de 2,4 % du prix du gaz à partir de janvier prochain, et dans le même temps, a présenté une nouvelle formule de calcul des tarifs réglementés du gaz. Bien que cette dernière mesure permette, à l'avenir, au gouvernement de limiter les augmentations et les recours en justice systématiques de la part des opérateurs, les consommateurs vont, de nouveau, devoir payer plus pour se chauffer.

Depuis 2005, les tarifs du gaz ont flambé de près de 80%. Pour la CNL, cette annonce marque, une nouvelle fois, le recul du gouvernement devant GDF Suez, au détriment des usagers. Alors que se tient la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et que 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, cette hausse de 2,4% va avoir des conséquences importantes sur le pouvoir d'achat et les conditions de vie des familles.

La CNL tient cependant à saluer le relèvement du plafond d'attribution des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité qui permettra à 400 000 foyers supplémentaires d'en bénéficier, dès le premier trimestre 2013. Cette mesure, proposition de longue date de notre organisation, va dans le bon sens même si elle n'est pas suffisante face à l'ampleur des besoins et l'urgence sociale.

La CNL reste attentive, notamment concernant la loi Brottes, et demande : Le gel des tarifs de l'énergie. L'arrêt de toutes les coupures d'eau, de gaz et d'électricité. La baisse de la TVA dans tous les secteurs. Des plafonds d'attribution aux tarifs sociaux de l'énergie correspondant aux possibilités des familles. Un véritable service public de l'énergie.